

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU CERTIFICAT PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE
L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'Éducation nationale, la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-11 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu le décret n° 2019-144 du 26 février 2019 portant création du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 portant organisation du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;

Vu l'arrêté du 09 novembre 2024 portant création de la mention animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle du CPJEPS ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 09 juillet 2026 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, mention animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Civilité	Nom	Prénom
CPBCARA260001	Madame	AUGOYAT	Paloma
CPBCARA260002	Monsieur	BOUET	Hugo
CPBCARA260003	Monsieur	CAZALBON	Jules
CPBCARA260004	Madame	CHOMAT	Lou
CPBCARA260005	Madame	COLOMBET	Nina
CPBCARA260006	Monsieur	COMITRE	Joachim
CPBCARA260007	Monsieur	FAYOLLE	Armand
CPBCARA260008	Madame	GUILLOTIN	Léa
CPBCARA260009	Madame	HENRY	Marie
CPBCARA260010	Madame	LACOTE	Romane
CPBCARA260011	Madame	LEMETAYER	Lou Anne

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

CPBCARA260012	Madame	MATHEVET	Léna
CPBCARA260013	Madame	PIERRE	Régane
CPBCARA260014	Madame	RAJAT	Jessie

Article 2. - La rectrice de région académique Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 16/07/2026

Pour la Rectrice de région académique, et par délégation,
La Cheffe de pôle Formations-Certifications MSA

Cécile LANGEAIS
signé